

Séance
ordinaire du 15
avril 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUINZIÈME (15^e) JOUR
DU MOIS D'AVRIL DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER DE 20 H À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soient mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

24.04.192

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

24.04.193

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Désignation des lauréats au mérite municipal 2024.
4. Adoption de la politique de confidentialité.
5. Appui de la Ville de Mont-Joli au Défi pissenlits amis des abeilles.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Autorisation de signature d'une promesse d'achat entre la Ville de Mont-Joli et monsieur Jérémie Lévesque.
7. Autorisation de signature d'une promesse d'achat entre la Ville de Mont-Joli et Gides April inc.
8. Autorisation de signature d'un bail locatif dans le parc industriel Pierre-de-Bané.

FINANCES

9. Résolution de concordance et de prolongation relativement à un emprunt par billets de 755 800\$ qui sera réalisé le 22 avril 2024.

10. Adjudication de l'émission pour le financement des règlements d'emprunt 2008-1185, 2008-1174, 2008-1183 et 2012-1292.

11. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Autorisation d'embauche d'une étudiante au service des archives.

13. Autorisation d'embauche d'une greffière.

14. Ratification d'embauche d'un moniteur-sauveteur à la piscine Gervais Rioux.

15. Autorisation d'octroi de poste permanent – aide PAE.

LOISIRS

16. Autorisation de prêt d'équipement à la municipalité de Sainte-Flavie.

17. Autorisation d'engagement financier pour la Fête nationale du Québec.

TRAVAUX PUBLICS

18. Acceptation du plan d'action de réduction du plomb dans l'eau potable.

19. Autorisation d'octroi de contrat pour la fourniture de machinerie avec opérateur du 1^{er} mai 2024 au 1^{er} mai 2025.

20. Adjudication de contrats pour la fourniture de matériaux granulaires et de terre végétale.

21. Autorisation d'achat d'un tracteur pour le service des travaux publics.

22. Autorisation de contrat pour le marquage longitudinal de chaussée 2024.

23. Autorisation de contrat pour le marquage ponctuel de chaussée 2024.

24. Autorisation de dépôt d'une demande au ministère des Transports du Québec.

AFFAIRES NOUVELLES

25. Autorisation de formation à l'adjointe administrative du service des travaux publics.

26. Motion de félicitations pour les 50 ans du club de patinage artistique de Mont-Joli.

27. Période de questions.

28. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

24.04.194

DÉSIGNATION DES LAURÉATS AU MÉRITE MUNICIPAL 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli décerne annuellement les prix du Mérite municipal pour honorer des personnes et des organismes dont la contribution dans la collectivité a permis d'améliorer la qualité de vie de la population;

CONSIDÉRANT QUE la sélection des lauréats est effectuée chaque année à partir d'une liste de suggestions et de candidatures sollicitées auprès des organismes communautaires ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de désigner les personnes et organismes suivants à titre de lauréat du Mérite municipal de leur catégorie respective pour l'année 2024 :

Catégorie « citoyen » : M. Bernard Beaulieu

M. Beaulieu mérite ce prix pour son implication soutenue et généreuse dans plusieurs secteurs de la vie mont-jolienne. Sur la scène sportive, il s'est impliqué pendant plus de 15 ans dans les activités du club de soccer, notamment dans la création d'un terrain, ainsi que dans l'Association régionale de soccer de l'Est-du-Québec. Chef de mission aux Jeux du Québec et aux tournois régionaux de la Fédération de soccer, il a joué un rôle actif dans la mise sur pied d'une académie d'arbitrage dans l'Est-du-Québec. Sur la scène culturelle, il a siégé au comité d'inauguration de l'Amphithéâtre Desjardins en supervisant le volet culturel et dans

la foulée a participé à la mise sur pied de Spectacle Mitis et à la venue de Marc Dupré pour le spectacle inaugural de l'amphithéâtre.

Il s'est aussi impliqué activement dans la venue du match des Anciens Canadiens, une activité-bénéfice pour la Fondation de la santé de La Mitis (vente de billets, plan de salle, etc.).

Il a siégé aux comités de parents tant au primaire qu'au secondaire en plus de donner de son temps à l'harmonie de l'école du Mistral pour ses différentes activités. Il a été un membre actif du club Lions qui lui a d'ailleurs valu un prix de reconnaissance pour son implication soutenue. M. Beaulieu siège à la Corporation des événements spéciaux qui est responsable, entre autres, de Mont-Joli fête Noël et de la Fête des générations.

Catégorie « Organisme communautaire » : Télévision de La Mitis

Présente partout, la Télévision de La Mitis mérite ce prix pour son rôle essentiel dans le paysage médiatique local. TVM produit et diffuse en moyenne 4 heures de programmation originale par semaine, sur une période d'activité en ondes moyennes de 52 semaines. L'importance de l'information locale et régionale dans la programmation télévisuelle est plus pertinente que jamais. Malgré l'émergence des nouvelles technologies, les citoyens continuent de rechercher des contenus locaux qui leur sont familiers et avec lesquels ils peuvent s'identifier. TVM offre ainsi une voix aux groupes susceptibles d'être sous-représentés ou mal représentés dans les médias traditionnels. Elle est une source essentielle d'informations locales, couvrant des événements, des activités et des initiatives qui risqueraient de passer sous le radar. Elle joue un rôle majeur en faisant la promotion d'événements locaux et en sensibilisant aux enjeux locaux. La Télévision de La Mitis soutient la création et la diffusion d'œuvres culturelles et artistiques locales, favorisant ainsi le développement culturel et artistique de notre milieu. TVM a été un des premiers médias communautaires à diffuser les séances du conseil municipal. Depuis une trentaine d'années, TVM transmet les séances du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli, ce qui contribue à renforcer la démocratie au niveau local.

Catégorie « Relève »

Marie-Ève Ross est entraîneuse auprès des patineurs du Club de patinage artistique depuis près de 15 années. Elle transmet avec cœur et professionnalisme sa passion du patinage une douzaine d'heures par semaine. Elle est également représentante des entraîneurs au sein du conseil d'administration plusieurs heures par mois depuis près de 12 ans. Elle a collaboré avec ses collègues entraîneurs à la création de nombreux spectacles de fin de saison du Club de patinage artistique, mettant en valeur le talent et le savoir-faire de plusieurs jeunes de notre communauté.

Marie-Ève ne compte pas ses heures dans tous les projets du club, dont l'organisation de séminaires, de compétitions, de sessions de tests, de campagnes de financement, ainsi que dans la mise en place des activités régulières.

Marie-Ève est également impliquée dans le sport de son garçon. Elle siège comme administratrice au club de baseball pour une 2e année ainsi qu'au hockey mineur pour une première année.

Prix Robert-Dumais

Le Prix Robert-Dumais est décerné à une personne dont l'engagement a profondément marqué une grande partie de sa vie. Cette année, le prix revient à Jean Bélanger. Incidemment, M. Bélanger est celui qui a créé ce prix, à l'époque où il était maire, en l'honneur d'un ami et grand bénévole devant l'Éternel, Robert Dumais.

La feuille de route de M. Bélanger comme bénévole est bien remplie. Une seconde nature héritée de ses parents qui avaient à cœur de donner au suivant. Très impliqué dans le scoutisme, Jean Bélanger a joué un rôle majeur dans le développement de ce mouvement, qui a connu de belles années à Mont-Joli dans les années 60 et 70. Membre actif du Club Rotary depuis une cinquantaine d'années, il a assumé tous les rôles propres à ce club : président, vice-président, trésorier, secrétaire, responsable du bingo, membre actif de la Fondation Louis-de-Gonzague Gagnon, etc.

M. Bélanger s'est aussi impliqué activement dans l'organisation ou les activités entourant le Festival aérien de Mont-Joli et le 100^e anniversaire des Sœurs du Saint-Rosaire.

Il fut l'un des premiers présidents de la Télévision communautaire et a également participé à la vie du Salon de littérature de Mont-Joli. Parmi ses legs majeurs, on lui doit le circuit des Murmures de la Ville et la transformation du Château Landry en maison de la culture. Il a consacré une grande part de son temps et de son énergie à ces deux projets, tous deux réalisés pendant son mandat en tant que maire de Mont-Joli (2005-2013).

24.04.195

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Mont-Joli d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence;

CONSIDÉRANT QUE l'article 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit l'obligation pour les municipalités de publier sur leur site internet et de diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs;

CONSIDÉRANT qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Ville a élaboré la présente Politique de confidentialité énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la ville recueille par un moyen technologique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil adopte la Politique de confidentialité et demande qu'elle soit publiée sur le site internet de la Ville et diffusée par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées.

24.04.196

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU DÉFI PISSENLITS AMIS DES ABEILLES

CONSIDÉRANT QUE les abeilles sont des insectes qui en plus d'être utile à l'humain, le sont pour la nature ;

CONSIDÉRANT QUE les abeilles participent largement à la chaîne alimentaire des humains en pollinisant les arbres fruitiers ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'abeilles est en décroissance et que la nourriture pour celles-ci se fait rare en mai ;

CONSIDÉRANT QUE les pissenlits sont parmi les premières fleurs du printemps et consistent en une nourriture essentielle pour la survie des abeilles ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal déclare le mois de mai comme étant le mois du « Défi Pissenlits amis des abeilles » et incite la population qui le désire, à laisser pousser les pissenlits sur leur terrain afin de procurer une nourriture pour les abeilles. Une affiche ou un dessin représentant une abeille pourra être installé dans une fenêtre indiquant ainsi leur participation au mois des pissenlits.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

24.04.197

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MONSIEUR JÉRÉMIE LÉVESQUE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature de la promesse d'achat entre les parties par monsieur Martin Soucy, maire et Joël Harisson, directeur général et greffier adjoint.

La promesse d'achat concerne le lot 6 606 338 du cadastre du Québec, pour une superficie totale d'environ 14 234 pieds carrés pour un prix de vente de 32 738.66 \$ plus les taxes. Les honoraires du notaire sont à la charge de l'acheteur qui devra prendre possession du terrain au plus tard le 10 octobre 2024.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy maire, ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente qui sera préparé par le notaire au choix de l'acheteur selon les termes de la promesse d'achat.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

24.04.198

AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX PROMESSES D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET GIDES APRIL INC.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature des promesses d'achat entre les parties par monsieur Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint;

Les promesses d'achat concernent les lots 6 449 170 et 6 449 171 du cadastre du Québec. Le lot 6 449 170 comprend une superficie totale d'environ 7 330 pieds carrés et de 7 330.2 pieds carrés pour le lot 6449 171. Le prix de vente pour le lot 6 449 170 est de 32 252\$ et de 32 252.88\$ pour le lot 6 449 171 plus les taxes.

Les honoraires du notaire sont à la charge de l'acheteur qui devra prendre possession du terrain au plus tard le 10 octobre 2024.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy maire, ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente qui sera préparé par le notaire au choix de l'acheteur selon les termes de la promesse d'achat.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

24.04.199

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL LOCATIF DANS LE PARC INDUSTRIEL PIERRE-DE-BANÉ

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise, monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le bail locatif dans le parc Industriel Pierre-de-Bané entre la Ville de Mont-Joli et Sintra inc.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le bail tel que soumis.

FINANCES

24.04.200

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS DE 755 800\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 755 800 \$ qui sera réalisé le 22 avril 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2008-1185	304 200 \$
2008-1174	71 800 \$
2008-1183	106 700 \$
2012-1292	273 100\$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2012-1292, la Ville de Mont-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 avril 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	108 800 \$	
2026.	114 100 \$	
2027.	120 200 \$	
2028.	126 300 \$	
2029.	132 800 \$	(à payer en 2029)
2029.	153 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2012-1292 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

24.04.201

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-1185, 2008-1174, 2008-1183 ET 2012-1292

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	15 avril 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 avril 2024
Montant :	755 800 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 avril 2024, au montant de 755 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

108 800 \$	4,97000 %	2025
114 100 \$	4,97000 %	2026
120 200 \$	4,97000 %	2027
126 300 \$	4,97000 %	2028
286 400 \$	4,97000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,97000 %

2 - CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS

108 800 \$	4,98000 %	2025
114 100 \$	4,98000 %	2026
120 200 \$	4,98000 %	2027
126 300 \$	4,98000 %	2028
286 400 \$	4,98000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,98000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

108 800 \$	5,00000 %	2025
114 100 \$	4,80000 %	2026
120 200 \$	4,70000 %	2027
126 300 \$	4,65000 %	2028
286 400 \$	4,65000 %	2029

Prix : 98,99600

Coût réel : 5,00832 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **BANQUE ROYALE DU CANADA** est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie, appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Mont-Joli accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 22 avril 2024 au montant de 755 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2008-1185, 2008-1174, 2008-1183 et 2012-1292. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cing (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

24.04.202
Jean-Pierre

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alain Thibault appuyé par Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Club de hockey senior Bois BSL	Financement 1er semestre hiver 2024	1 148.12\$
COSMOSS	Fête des générations Cyclomini	2 000\$ (location amphithéâtre)

Dans le but d'éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts, madame Annie Blais se retire de la séance à 20 h 20 et revient dans la salle à 20 h 21.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.04.2023

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE AU SERVICE DES ARCHIVES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Raphaëlle Normand, à titre de préposée à la numérisation au service des

archives, pour une période de 6 semaines, à raison de 32.5 heures semaines au taux de 18\$/heure.

24.04.204 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le poste était à pourvoir suite au départ à la retraite de madame Kathleen Bossé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage du poste et qu'un comité de sélection a été formé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à la sélection des candidats et a rencontré une (1) candidate en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande, suite aux évaluations et entrevues qui ont été faites, la candidature de madame Françoise-Virginie Lechasseur pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Lechasseur à titre de greffière. Madame Lechasseur entrera en fonction le 6 mai prochain et sera assujettie à une période de probation et aux conditions inscrites à la politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.

24.04.205 RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN MONITEUR-SAUVETEUR À LA PISCINE GERVAIS RIOUX

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Tayna Migneault comme moniteur-sauveteur à la piscine Gervais-Rioux. Madame Migneault est entrée en fonction le 19 mars et est assujettie aux conditions de la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

24.04.206 AUTORISATION D'OCTROI DE POSTE PERMANENT – AIDE PAE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du poste permanent d'aide PAE au service des travaux publics à monsieur Nelson Boucher. Celui-ci ayant complété avec succès sa période d'essai et qu'il rencontre les exigences requises pour le poste.

LOISIRS

24.04.207 AUTORISATION DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt d'équipement de sonorisation à la municipalité de Sainte-Flavie dans le cadre des jeudis soirs au quai.

24.04.208 AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense d'environ 9 150\$ plus les taxes pour la présentation d'activités dans le cadre de la Fête nationale qui aura lieu le 24 juin prochain à l'Amphithéâtre Desjardins.

TRAVAUX PUBLICS

24.04.209 ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION DE RÉDUCTION DU PLOMB DANS L'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le plan d'action de réduction

du plomb dans l'eau potable présenté par le directeur du service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli.

24.04.210

AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE AVEC OPÉRATEUR DU 1^{ER} MAI 2024 AU 1^{ER} MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a fait un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de machinerie avec opérateur pour la période du 1^{er} mai 2024 au 1^{er} mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE neuf entreprises de la région ont été invitées et que cinq d'entre elles ont répondu à savoir;

- Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée
- Excavation Éric Bonenfant;
- Pat Beaulieu et Cie
- Centre de service MG
- Excavation de l'Est

CONSIDÉRANT QUE chaque entreprise permet à la Ville d'avoir une offre d'équipements diversifiée selon les besoins des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les plus bas soumissionnaires seront priorisés selon chacune des catégories et disponibilités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi de contrat de service pour la fourniture de machinerie avec opérateur aux cinq entreprises ci-haut nommées pour la période du 1^{er} mai 2024 au 1^{er} mai 2025.

24.04.211

ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET DE TERRE VÉGÉTALE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'adjuger les contrats pour la fourniture des matériaux granulaires et de terre végétale aux entreprises et aux prix unitaires suivants :

Les Entreprises Claveau Itée

	Tonne non livrée avec chargement	Tonne non livrée sans chargement
Pierre concassée MG-20	15.50\$	15.00\$
Pierre concassée MG-56	15.30\$	14.80\$
Pierre nette 5 — 20 mm	22.00\$	21.50\$
Pierre nette 14-20mm	22.00\$	21.50\$
Criblure de pierre 0-5 mm	15.50\$	15.00\$
Criblure de pierre 1.5-5 mm	15.00\$	14.50\$
Gravier nat. MG 0-20 mm	15.50\$	15.00\$
Gravier nat. MG-112	13.00\$	12.50\$
CG-14 enrobage fin	15.50\$	15.00\$
Pierre ronde	22.00\$	21.50\$

Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée

Terre végétale	13.33\$	18.00\$
----------------	---------	---------

Construction DJL

Pierre concassée MG-20b	12.88\$
Pierre concassée MG-112	13.38\$

24.04.212

AUTORISATION D'ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur et de certains équipements;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont présenté une soumission pour le tracteur et les équipements incluant les taxes à savoir :

- Machinerie JNG Thériault inc. 264 924.63\$
- Service agricole BSL 307 558.13\$
- Centre agricole J.L.D. Inc. 337 719.00\$

CONSIDÉRANT QUE Machinerie JNG Thériault inc. a présenté un tracteur Massey Ferguson plus gros que les spécifications demandées au devis dont le cylindrée est trop imposant, et par conséquent non conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Machinerie JNG Thériault inc. est rejetée en raison de sa non-conformité;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième soumissionnaire est conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'octroi du contrat à Services agricoles BSL pour l'achat du tracteur et de la souffleuse au montant de 217 500\$ non taxable.

Ces équipements seront financés par le fonds de roulement et remboursables sur une période maximale de 10 ans.

24.04.213

AUTORISATION DE CONTRAT POUR LE MARQUAGE LONGITUDINAL DE CHAUSSÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage longitudinal de chaussée;

CONSIDÉRANT QU'une firme a soumissionné à savoir :

Multilignes de l'Est	12 471.57\$ taxes incluses
----------------------	----------------------------

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat du marquage longitudinal de chaussée à la firme Multilignes de l'Est au montant de 12 471.57 \$ taxes incluses.

24.04.214

AUTORISATION DE CONTRAT POUR LE MARQUAGE PONCTUEL DE CHAUSSÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage ponctuel de chaussée;

CONSIDÉRANT QU'une seule firme a soumissionné à savoir :

- Bo Traçage inc. 41 375.80 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat du marquage ponctuel de chaussée à la firme Bo Traçage au montant de 41 375.80 \$ taxes incluses.

24.04.215

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Philippe Marin, directeur du service des travaux publics à déposer une demande au ministère des Transports du Québec pour l'ajout de signalisation supplémentaire sur l'avenue Perreault-Ouest et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande.

AFFAIRES NOUVELLES

24.04.216

AUTORISATION DE FORMATION À L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Nathalie Lévesque, à suivre une formation intitulée *Adjointe à la direction*, donnée par le Cégep de Rimouski, qui aura lieu le 24 avril prochain, au coût de 287, 44 \$ taxes incluses. Le conseil accepte également les frais de déplacement et de repas.

24.04.217
Martin

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES 50 ANS DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE le Club de patinage artistique célèbre cette année son 50e anniversaire d'existence;

CONSIDÉRANT QUE cet événement mémorable a été souligné samedi avec la présentation d'un spectacle haut en couleur;

CONSIDÉRANT QUE le Club de patinage artistique a joué et continue de jouer un rôle majeur en tant que lieu de rassemblement, d'apprentissage et d'épanouissement pour des centaines de jeunes filles et garçons;

CONSIDÉRANT QUE des entraîneurs dévoués ont partagé leur expertise tout au long de ces années, tandis que d'autres ont pris la relève avec passion;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux parents et bénévoles ont apporté leur soutien indispensable au club au fil des ans;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy et appuyé par le conseiller Alain Thibault, et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit du Club de patinage artistique pour ses 50 ans de présence active dans notre communauté.

24.04.218

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.04.219

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 34 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière